

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

6 mars 2026 à 20h30

Etaient présents : Mme ALARY Christiane, M. ALBOUY David, M. BARRAU Régis, M. BAULEZ Vincent, M. BLANC Philippe, Mme CANIVENQ Adeline, M. CHAUCHARD Eric, Mme DELMAS Adeline, Mme JOULIE-GABEN Geneviève, M. JULIEN Daniel, Mme POUGET Catherine, M. POUGET Serge, Mme PRIVAT Marie-Christine, Madame SIGAUD-LAURY Christel, Mme SINGLA Perrine, M. TERRIER Laurent.

Absents excusés : M. CASALS Fernand, M. THUBIERE Florian, Mme VIARGUES Florence.

Madame Catherine POUGET a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE du JOUR

- Vote du CFU des budgets : principal, lotissement, photovoltaïque
- Vote des budgets prévisionnels 2026 : principal, lotissement, photovoltaïque
- Vote des affectations de résultats des budgets (principal, lotissement, photovoltaïque)
- Vote des taux d'imposition
- Subventions aux associations
- Délibération modificative relative à cession de parcelles du domaine privé de la commune
- Délibération modificative relative à l'achat d'une parcelle par la commune
- Questions diverses
- Informations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Recrutement de vacataires

Adoption du PV du dernier CM du 19 février 2026

Délibération n°2026-11 – Vote du CFU du budget principal 2025.

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le CFU communal 2025 qui s'établit ainsi :

Budget principal

Fonctionnement

Dépenses	1 568 047.03 €
Recettes	2 247 046.96 €
Excédent de clôture :	678 999.93 €

Investissement

Dépenses	7 191 132.50 €
Recettes	6 898 533.28 €
Déficit de clôture :	- 292 599.22 €

Restes à réaliser dépenses 487 770.00 €

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le CFU du budget principal 2025.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

Délibération n°2026-12 – Vote du CFU du budget photovoltaïque 2025

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le CFU 2025 qui s'établissent ainsi :

Budget photovoltaïque

Fonctionnement

Dépenses	7 031.39 €
Recettes	7 605.06 €
Excédent de clôture :	573.67 €

Investissement

Dépenses	2 502.26 €
Recettes	4 301.00 €
Excédent de clôture :	1 798.74 €

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le CFU du budget photovoltaïque 2025.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

Délibération n°2026-13 – Vote du CFU du budget lotissement le Puech 2025

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le CFU 2024 qui s'établit ainsi :

Budget Lotissement le Puech

Fonctionnement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Excédent de clôture :	0 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Déficit de clôture :	0 €

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le CFU du budget Lotissement le Puech 2025.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

Délibération n°2026-14 – Vote budget principal 2026.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget Principal 2026, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **3 595 993.84 €** en section de fonctionnement
- à la somme de **3 437 776.00 €** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2026 du budget Principal, décide d'approuver le budget principal.

N.B.. Le budget 2026 est voté avec l'option annuelle de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement (hors chapitre 012) qui permettront d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans nécessité de réunir le Conseil pour délibérer jusqu'à concurrence de ces sommes.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	1

Délibération n°2026-15 – Vote du budget photovoltaïque 2026

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget photovoltaïque 2026, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **16 437.33 €** en section de fonctionnement
- à la somme de **25 441.95 €** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2026 du budget photovoltaïque, approuve ce budget.

N.B.. Le budget 2026 est voté avec l'option annuelle de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement (hors chapitre 012) qui permettront d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans nécessité de réunir le Conseil pour délibérer jusqu'à concurrence de ces sommes.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Délibération n°2026-16 – Vote du budget lotissement le Puech 2026

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget Lotissement le Puech 2026, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **196 239.31€** en section de fonctionnement
- à la somme de **89 129.84€** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 du budget Lotissement le Puech, approuve ce budget.

N.B.. Le budget 2026 est voté avec l'option annuelle de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement (hors chapitre 012) qui permettront d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans nécessité de réunir le Conseil pour délibérer jusqu'à concurrence de ces sommes.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Délibération n°2026-17 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025 – Budget principal 2026

Après avoir examiné le CFU 2025 du budget principal Communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le CFU présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

Fonctionnement

Recettes 2025	2 247 046.96 €
Dépenses 2025	1 568 047.03 €
Résultat 2025 (Excédent)	678 999.93 €
Report résultat de fonctionnement antérieur	1 089 993.49 €
Excédent de fonctionnement	1 768 993.42 €
Report excédent fonctionnement budget assainissement 2025	93 749.50 €
Besoin de financement en investissement au cpte 1068	- 181 917.79 €
Excédent de fonctionnement cumulé à reporter sur 2026	1 680 825.13 €

Investissement

Recettes 2025	6 898 533.28 €
Dépenses 2025	7 191 132.50 €
Résultat 2025 (déficit)	- 292 599.22 €
Report résultat d'investissement antérieur	569 655.02 €
Excédent d'investissement	277 055.80 €
Report excédent investissement budget assainissement 2025	28 796.41 €
Excédent d'investissement cumulé à reporter sur 2026	305 852.21 €

RAR 2025 Dépenses	487 770.00 €
RAR 2025 Recettes	0
Déficit de financement investissement	- 181 917.79 €
Affectation au cpte 1068 en investissement 2026	181 917.79 €

Report en fonctionnement R002 – Recettes	1 680 825.13 €
Report en investissement R001 – Recettes	305 852.21 €

Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Délibération n°2026-18 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025 – Budget photovoltaïque 2026

Après avoir examiné le CFU 2025 du budget photovoltaïque, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le CFU présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

Fonctionnement

Recettes 2025	7 605.06 €
Dépenses 2025	7 031.39 €
Résultat 2025 (Excédent)	573.67 €
Report résultat de fonctionnement antérieur	7 853.66 €
Excédent de fonctionnement	8 427.33 €

Investissement

Recettes 2025	4 301.00 €
Dépenses 2025	2 502.26 €
Résultat 2025 (Excédent)	1 798.74 €
Report résultat d'investissement antérieur	19 342.21 €
Excédent d'investissement	21 140.95 €

RAR 2025 Dépenses	0.00 €
RAR 2025 Recettes	0.00 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0.00 €

Report en fonctionnement R002 – recettes **8 427.33 €**

Report en investissement R001 – Recettes **21 140.95 €**

Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Délibération n°2026-19 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025 – Budget lotissement le Puech 2026

Après avoir examiné le CFU 2025 du budget lotissement le Puech, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le CFU présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

Fonctionnement

Recettes 2025	0 €
Dépenses 2025	0 €
Résultat 2025	0 €
Report résultat de fonctionnement antérieur	90 616.78 €
Excédent de fonctionnement	90 616.78 €

Investissement

Recettes 2025	0 €
Dépenses 2025	0 €
Résultat 2025	0 €
Report résultat d'investissement antérieur	- 89 129.84 €
Déficit d'investissement	- 89 129.84 €

RAR 2025 Dépenses	0.00 €
RAR 2025 Recettes	0.00 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0.00 €

Report en fonctionnement R002	90 616.78 €
Report en investissement D001	-89 129.84 €

Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Délibération n°2026-20 – Taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2026, à chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité, de fixer les taux suivants qui seront portés au cadre I de l'état intitulé « Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 »,

Taxe sur le foncier bâti 31.40%

Taxe sur le foncier non bâti 69.87%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 11.38%

Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Délibération n°2026-21 – Subventions aux associations – année 2026

Monsieur le Maire propose de voter le montant des subventions attribué à chaque association ; Madame Catherine POUGET ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention du Dynamic club en raison de son implication dans cette association. Il en est de même pour Monsieur Vincent BAULEZ pour la subvention de l'APPMA, Monsieur David ALBOUY pour le comité des fêtes de Camboulas, Madame Adeline CANIVENQ pour le LSH et le basket ball, Madame Adeline DELMAS pour les jardins partagés, Madame Christel SIGAUD-LAURY pour Village Attitude et Les Amis de Saint Georges, Madame Christine PRIVAT pour l'Heur de Lire, Madame Perrine SINGLA pour la JSL, Monsieur Laurent TERRIER pour SNL et Madame Chrisiane ALARY pour Le Club de l'Amitié.

Associations	Montant de subvention
ADMR du Lévézou	350 €
Amicale des Sapeurs Pompiers ACSPA	824 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	3100 €
APPMA pêche	150 €
Badminton	650 €
La Boule Joyeuse	500 €
CAPS	2000 €
Chorale du Lévézou	250 €

Club de l'Amitié	225 €
Club peinture sur soie	110 €
Dynamic Club	520 €
Familles Rurales (Accueil de loisirs)	78000 €
JSL	3000 €
Lévézou Ségala Handball	1000 €
Le Réveil	1000 €
L'Heur de Lire	10630 €
Los Randoléjaires	250 €
Sauvegarde & vie du Pujol Camboulas	250 €
Sport quilles Pont de Salars	320 €
Sport Nature Lévézou	600 €
Lévézou Ségala Aveyron	250 €
Découverte Pays de Salars	100 €
Association sportive du collège UNSS	500 €
Tennis club/Ping-pong	600 €
FFIR Festival Folklorique International du Rouergue	1400 €
Les amis de Saint Georges	300 €
Basket Ball	250 €
Comité des fêtes de Camboulas	200 €
Ecole publique voyage	2820 €
Droit au lac	1200 €
Village attitude	1000 €
Collège Jean Amans voyage	850 €
Le Maillet	200 €
TOTAL	113 399 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les sommes précitées.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Délibération n°2026-22 – Cession de parcelles du domaine privé de la commune – délibération modificative

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu l'article L.242-1 du Code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant la délibération N°2025-64 prise le 25 septembre 2025 actant la cession de parcelles du domaine privé de la commune ;

Considérant qu'il convient de modifier cette délibération en ce qu'elle approuve la cession uniquement à Monsieur LIETAERT et la cession uniquement à Monsieur SIROT ;

Considérant que la collectivité envisageait une cession à Monsieur et Madame LIETAERT de l'usufruit de la parcelle et à leur fille, Rosalie LIETAERT, la cession de la nue-propriété de la parcelle ;

Considérant que la collectivité envisageait une cession à Monsieur et Madame SIROT ;

Considérant qu'il convient de modifier la délibération actant les cessions à Messieurs BESSE, CHENUET, LIETAERT et SIROT qui autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants alors que ces actes sont des actes en la forme administrative et que par conséquent, Monsieur le Maire ne peut les signer puisqu'il doit recevoir et authentifier lesdits actes ;

Le **Conseil Municipal**, après délibération,

APPROUVE la modification de la délibération N°2025-64 du 25 septembre 2025

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée Section AS Numéro 297 à Monsieur et Madame SIROT pour un montant de 45,50 €

APPROUVE la cession de la nue-propriété de la parcelle cadastrée Section AO Numéro 200 à Madame Rosalie LIETAERT et la cession de l'usufruit de ladite parcelle à Monsieur et Madame LIETAERT pour un montant de 35,00 €

PRECISE

- Que des actes en la forme administrative seront établis conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie
- Que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de ces actes seront à la charge des l'acquéreurs, notamment les frais de géomètre, de rédaction d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière.

AUTORISE

- Le 1er adjoint à signer les actes correspondants en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera les actes
- Le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le **Conseil Municipal**, adopte à l'unanimité les sommes précitées.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Délibération n°2026-23 - Achat d'une parcelle par la commune – délibération modificative

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu l'article L.242-1 du Code des relations entre le public et l'administration :

Considérant la délibération N°2025-86 prise le 13 décembre 2025 actant l'achat par la commune de parcelles appartenant à Monsieur DELMAS et Madame GUSMAROLI

Considérant qu'il convient de modifier cette délibération qui autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants alors que ces actes sont des actes en la forme administrative et que par conséquent, Monsieur le Maire ne peut les signer puisqu'il doit recevoir et authentifier lesdits actes ;

Le **Conseil Municipal**,

APPROUVE la modification de la délibération N°2025-86 du 13 décembre 2025

APPROUVE l'achat de la parcelle cadastrée Section E Numéro 1068 à Monsieur DELMAS et Madame GUSMAROLI pour un montant de 83,00€

PRECISE

- qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie
- que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte seront à la charge de l'acquéreur, notamment les frais de géomètre, de rédaction d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière.

AUTORISE

- Le 1er adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte
- Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Délibération n°2026-24 – Recrutement de vacataires

Le Maire expose à l'assemblée que :

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter des vacataires pour les tâches relevant des temps périscolaires (service à la cantine, garderie, entretien des bâtiments scolaires et communaux) et de service au sein des bâtiments municipaux pour l'année 2026 en fonctions des besoins de service.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée :

Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12.02 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires dans les conditions décrites ci-dessus
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire brut de 12.02€.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

ADOpte, à l'unanimité des membres présents.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Présidente de séance	Secrétaire de séance
Daniel JULIEN	Catherine POUGET